ARAS Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Case postale 43
1951 Sion

aras.vs@bluewin.ch
www.aras.ch

ACTIONS AU NIVEAU DE L'AEROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2019

L'ADMINISTRATION	
EXIGENCES :	**RESULTATS :**
Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC. Des directives sont appliquées sur la base du règlement.	Le rapport CRINEN est rempli et l'autorisation d'exploitation donnée par l'OFAC est valable jusqu'en 2030.

LES NUISANCES	
EXIGENCES :	**RESULTATS :**
Certaines compagnies côté SUD EST sont équipées de GPU. Celles qui n'en ont pas devraient contacter la direction de l'Aéroport. Cela se fait occasionnellement, car le service est facturé.	Ce n'est pas encore le top. A insister pour que les APU cessent d'être utilisés au profit des GPU proposés en location par l'Aéroport.
Le respect des routes de vols hélicoptères. Une demande de modification de l'entrée hélicoptères SUD/OUEST a été formulée par l'Aras à la Direction de l'Aéroport de Sion.	La Direction de l'Aéroport a fait la demande à l'OFAC, qui demande de présenter des éléments complémentaires. La validation n'est toujours pas effective.
Les places de stationnement et les routes de vols hélicoptères d'épandage doivent être réglementées en fonction des exigences de l'OFAC et de l'OPEV	Le Service de l'Agriculture et Air Glaciers s'activent sur le dossier. L'emplacement au centre Agroscope de Conthey devrait être prêt pour mai 2020. L'Aras a écrit au Service de l'Agriculture pour savoir où en est le dossier.
Les avions remorqueurs vol à voile survolent le quartier de Châteauneuf. Ils devraient suivre la volte 07 pour le retour sur la piste	Contact a été pris avec le Président du Club de vol à voile pour corriger les routes. Un suivi est en cours.

LES AMENAGEMENTS	
EXIGENCES / TRAVAUX :	**RESULTATS :**
Réaménagement du tarmac NORD - suite. Déplacement de la dernière maison en bois du côté SUD sur l'emplacement des Vergers.	Nouvelle provision de Frs 500'000.- en budget 2020 pour travaux qui seront effectués en 2020. Coût total : Frs 6,5 Mios. Le Canton prend à sa charge le 50% des frais, soit Frs 3'250'000.-
Déplacement des hangars de l'Aéro Club qui quitterait son emplacement NORD. Une solution se présente avec les baraquements des Vergers côté SUD, propriété de Arma Suisse.	Plans à présenter par l'Aéro Club Valais. Négociations en cours avec Arma Suisse. Contrat a été signé. En standby selon installation radar MALS PLUS.
Réaménagement des places hélicoptères pour épandage devant hangar Air Glaciers car non-conformité avec les normes OPEV.	Ce site ne devrait plus être utilisé pour les travaux de nettoyage et remplissage réservoirs mais le Service de l'Agriculture annonce que son aménagement est en cours de négociation avec la Ville.
Mur anti-bruit côté NORD sont prévus jusqu'aux terrains de football et la STEP. Le grillage sur la partie finale doit être remplacé (NO de l'Aéroport)	A l'étude. Subventionnement avec la taxe bruit. Réalisation en standby car le Service de l'environnement a fait opposition.
FATO - SUD/ EST. L'emplacement hélicoptères doit être repensé en termes de sécurité. La maison située à l'Est de l'aéroport, propriété de la Ville est à démolir pour agrandir la FATO.	A l'étude. Remarque : Aucun hélicoptère ne devrait se retrouver au NORD.
Construction 5 hangars NORD-EST : paroi vitrée entre les bâtiments pour protection des riverains	Le dossier est prêt mais les investisseurs ne se bousculent pas. A été inscrit sur les plans. A suivre.
Parking en terre battue longue durée à l'EST du parking goudron actuel	L'OFAC a validé le dossier mais le Conseil général de la Ville, dans sa séance de décembre 2018, a refusé l'objet.
Construction de hangars (Hélialps) sur la zone des Champs-Neufs :	Autorisation accordée par l'OFAC mais projet toujours en standby.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU OU QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2019	
EXIGENCES /TRAVAUX :	**RESULTATS :**
Réfection du tarmac Nord Pose de pylônes d'éclairage sur le tarmac NORD	Les travaux se sont terminés à fin juin 2019. Deux GPU dans le sol (demande de l'Aras) sont installés et les avions peuvent s'y raccorder immédiatement après immobilisation. L'éclairage est correctement orienté et ne nuit pas les riverains.
Venom / Hunter : Les vols doivent être réglementés et annoncés. Ils sont confondus avec des vols de jets militaires et créent d'importantes nuisances.	L'Aras a demandé à l'OFAC la suppression de ces vols. Demande refusée vu le peu de vols effectués. NB : La Direction de l'Aéroport fait suivre les programmes qui lui sont annoncés courant janvier pour l'année en cours. Nous pouvons ainsi signaler ces vols sur notre site internet.
Approche par satellite pour les avions de type Airbus A320 ou Boeing 737	L'Office fédéral de l'aviation civil a validé la modification des directives de l'aéroport, le 02.02.2016. Une période de deux ans pour vérification avait été accordée par l'OFAC, soit jusqu'en février 2019. L'Aras attend les résultats de ces tests.